

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2019

Par : *STEP Energy Services*

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement autorise la déductibilité immédiate des dépenses en immobilisations, y compris le capital investi dans le secteur des services pétroliers et gaziers (SPG), à des fins fiscales dans l'année où elles sont engagées, pour qu'elle soit appliquée de façon large dans l'ensemble de l'économie d'une manière qui corresponde aux réformes fiscales semblables aux États-Unis, tout en offrant l'avantage connexe de faciliter l'observation et l'administration fiscales;
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement améliore le niveau de protection jusqu'à une couverture d'environ 80 % du coût global de l'observation pour les industries les plus consommatrices d'énergie et les plus exposées en matière de commerce, y compris le secteur des SPG, afin de combler l'écart de la compétitivité avec les États-Unis et d'éviter les fuites de carbone;
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement fédéral examine le programme de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) afin de s'assurer qu'il s'agit d'une mesure incitative importante pour les grandes sociétés et les petites entreprises, pour la recherche, environnementale ou non, et de veiller à ce que ses paramètres de qualification englobent les technologies de réduction des émissions et d'autres formes d'innovation sur le terrain;
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement continue de jouer le rôle d'un chef de file dans la formulation des possibilités de reconnaissance internationale des progrès réalisés par le Canada dans la réduction des émissions mondiales de GES au moyen de ses exportations de gaz naturel, ainsi que la recherche de crédits internationaux grâce à des accords commerciaux pris en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris;
- **Recommandation 5** : Que le gouvernement fédéral continue de chercher à obtenir une exemption permanente des tarifs américains imposés sur les exportations d'acier et d'aluminium;
- **Recommandation 6** : Que le gouvernement fédéral accorde un allègement aux entreprises touchées par les éventuelles mesures de protection de l'acier et de l'aluminium instaurées par le gouvernement du Canada en fonction des volumes qui provenaient autrefois des États-Unis et qui doivent maintenant provenir des marchés internationaux en raison du manque de disponibilité ou de disponibilité en temps opportun au Canada.

Puisqu'il constitue l'une des industries les plus importantes au Canada, le secteur de l'énergie, y compris les services pétroliers et gaziers (SPG), joue un rôle capital dans l'économie canadienne, tout en fournissant de l'énergie respectueuse de l'environnement et socialement responsable sur les marchés mondiaux. Étant donné la demande mondiale croissante de pétrole et de gaz, l'industrie canadienne a la possibilité de continuer de le faire pendant plusieurs décennies. Pour saisir cette occasion, l'industrie pétrolière et gazière est d'avis qu'il est impératif qu'elle et les gouvernements agissent à court terme afin de combler les lacunes systémiques importantes en matière de compétitivité par rapport aux pays concurrents, tout spécialement les États-Unis.

L'industrie est convaincue qu'une mesure ciblée et coordonnée est nécessaire à très court terme, afin de rétablir la confiance des investisseurs et de relancer la croissance dans le secteur pour le bien de tous les Canadiens, tout en appuyant la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone. Cette urgence est née de la convergence de plusieurs facteurs, notamment la croissance de la migration des capitaux d'investissement vers d'autres pays, la difficulté d'attirer de nouveaux capitaux au Canada et le moment où la prochaine conjoncture sera favorable à la participation aux marchés mondiaux du gaz naturel. Il sera difficile et laborieux d'inverser ce mouvement négatif une fois qu'il sera enclenché. Le Canada possède d'abondantes ressources en gaz naturel et pétrole brut de grande qualité, mais il ne peut tirer le maximum de la valeur de ces ressources (développement responsable, emplois, avantages économiques) que si l'industrie investit les capitaux nécessaires pour les monétiser. L'industrie pétrolière et gazière du Canada est à un tournant critique, car elle doit prendre des décisions à court terme relativement à plusieurs projets d'investissement d'envergure.

Le Canada et le monde entier sont actuellement confrontés à un défi de taille lorsqu'il s'agit de répondre à la demande croissante d'énergie sécuritaire, fiable et abordable, tout en luttant contre les effets des changements climatiques et en réagissant à la nécessité d'assurer la transition vers un système et une économie à plus faibles émissions de carbone au cours des prochaines décennies. Ces deux nécessités ne sont pas incompatibles si on y réagit de manière équilibrée et responsable au fil du temps. En réalité, pour le Canada, elles devraient aller de pair.

Dans ses projets de scénario « nouvelles politiques » des perspectives énergétiques mondiales, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit que la demande d'énergie mondiale aura augmenté d'environ 30 % d'ici 2040 par rapport au niveau d'aujourd'hui. Cette croissance de la demande est dictée par l'accroissement de la population et par l'urbanisation et l'industrialisation accrues, surtout en Asie. L'AIE prévoit également que, d'ici 2040, le pétrole et le gaz naturel continueront de répondre à plus de la moitié de la demande d'énergie mondiale. Par conséquent, le moment est bien choisi pour que les ressources canadiennes conquièrent de nouveaux marchés, puisque le prochain cycle de demande de GNL devrait se produire au cours de la période allant de 2022 à 2030. À titre de cinquième producteur en importance de gaz naturel, le Canada devrait réagir à cette occasion et continuer de jouer un rôle très important en répondant à la demande mondiale d'énergie et en réduisant la pauvreté énergétique dans le monde. Le Canada peut y parvenir en contribuant à la réduction des émissions mondiales de carbone et en se situant parmi les chefs de file mondiaux relativement à l'élaboration de normes sur le rendement environnemental et social. Si les ressources canadiennes ne répondent pas à cette demande,

alors l'approvisionnement proviendra d'autres pays qui ont vraisemblablement des normes sociales et environnementales moins élevées.

L'industrie canadienne de l'énergie est l'un des moteurs économiques les plus importants de notre économie, tant directement que grâce à ses liens avec d'autres industries, comme les produits pétrochimiques, la production d'électricité et le secteur manufacturier. Pour la population canadienne, nos ressources pétrolières et gazières peuvent continuer de fournir un approvisionnement en énergie sécuritaire, fiable et abordable, tout en soutenant la prospérité de l'économie et de l'emploi dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Le secteur des services pétroliers et gaziers (SPG) représente plus de 450 000 emplois dans l'industrie pétrolière et gazière, la plupart étant des emplois de la classe moyenne, notamment dans les secteurs de la fabrication, de la haute technologie et des technologies propres. De même, un pourcentage plus élevé d'Autochtones occupent des emplois dans notre secteur que dans d'autres industries. En outre, ce secteur offre aux Autochtones de nombreuses occasions d'entrepreneuriat.

Parallèlement à cette possibilité économique, un consensus international se dégage quant à la nécessité de lutter contre les changements climatiques mondiaux et de réduire les émissions de carbone provenant du système énergétique mondial. Le Canada s'est engagé à chercher à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques signé en 2015 et par l'entreprise du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. L'industrie pétrolière et gazière du Canada reconnaît la nécessité de lutter contre les changements climatiques mondiaux et appuie globalement les buts des politiques sur les changements climatiques et les cadres stratégiques mis en œuvre par les gouvernements canadiens, à la condition que ces politiques soient instaurées de manière à offrir à l'industrie des mesures qui l'incitent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en réagissant aux répercussions sur la compétitivité des secteurs qui, sur un marché ouvert, font concurrence à des entreprises exploitées dans des pays où les politiques sur les changements climatiques sont moins rigoureuses.

Par conséquent, le Canada a l'occasion de jouer le rôle d'un chef de file dans la transition mondiale vers un système ou une économie énergétique à plus faibles émissions de carbone, dont la vision est la suivante : ***le Canada est un fournisseur de choix de pétrole et de gaz offerts de manière concurrentielle en matière de coût et d'émissions de carbone sur les marchés intérieurs et mondiaux, et produits selon les principales normes de rendement environnemental et social.***

Le secteur canadien des SPG est reconnu dans le monde entier pour sa technologie, son innovation et son expertise et nous continuerons de chercher à réduire les émissions de carbone et les autres impacts environnementaux de manière à fournir partout sur la planète de l'énergie produite de façon responsable.

Le Canada continue d'avoir plusieurs attributs positifs quand il s'agit d'attirer des investissements, notamment la taille et la qualité de la ressource, des normes environnementales de classe mondiale et des régimes de redevance compétitifs. Toutefois, l'industrie et la communauté des investisseurs sont

d'avis que la compétitivité du secteur pétrolier et gazier du Canada est de plus en plus éprouvée. Les investissements quittent le secteur pétrolier et gazier du Canada et ce dernier a de la difficulté à attirer de nouveaux capitaux d'investissement.

Ces problèmes de compétitivité sont attribuables à plusieurs facteurs, notamment la structure de coût, les variations du climat des investissements, comme les modifications de la politique fiscale aux États-Unis, les contraintes liées à l'accès aux marchés et les répercussions négatives sur les prix, les délais réglementaires et la complexité des règlements, de même que les problèmes liés à la perception du public. Tout spécialement, le Canada est confronté à de graves problèmes d'accès aux marchés, qui nuisent à la croissance de la production et à l'atteinte d'avantages connexes. En ce qui concerne le gaz naturel, le Canada perd une part du marché aux mains des États-Unis dans des régions du Canada et des États-Unis qui étaient auparavant approvisionnées par du gaz canadien et, jusqu'à maintenant, il n'a pas participé à la croissance rapide des marchés d'exportation et de gaz naturel liquéfié (GNL). Cette pénurie d'options d'accès aux marchés se traduit par des réductions substantielles du prix du gaz naturel et du pétrole canadien.

Quelques-uns des problèmes liés à la compétitivité sont le reflet des conditions plus larges des marchés (p. ex. la croissance de l'huile et du gaz de schiste qui perturbe la dynamique des marchés nord-américains), certains correspondant aux décisions stratégiques et réglementaires prises par les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada. Parallèlement, d'autres pays concurrents prennent des mesures afin que leur régime fiscal et leur système de réglementation soient plus concurrentiels et efficaces, ce qui empire d'autant plus la situation au Canada. Que ces changements dans les pays concurrentiels soient durables ou non, pour le moment, ils ont une véritable incidence sur l'attrait des investissements et le flux des capitaux.

Les tarifs imposés sur l'acier et l'aluminium par les États-Unis ont également des répercussions sur l'industrie pétrolière et gazière puisque les tuyaux, les pièces fabriquées et d'autres produits traversent la frontière à plusieurs reprises pendant la production et l'entretien. Par ailleurs, même si l'industrie soutient les représailles tarifaires du Canada, ses tarifs sont aussi des coûts accrus, qui contribuent à affaiblir la compétitivité de l'industrie.

En garantissant que le Canada demeure compétitif, on rétablirait la confiance des investisseurs qui est nécessaire pour attirer les capitaux requis afin d'assurer la croissance durable de l'industrie et de l'économie canadiennes. Les mesures qui pourraient être prises pour régler ce problème relèvent à la fois de l'industrie et des gouvernements, qui travaillent en collaboration avec les peuples autochtones et les intervenants.

Pour sa part, l'industrie a réduit, et continue de réduire, la structure de coût et elle lutte contre l'intensité des émissions de GES dans tous les secteurs d'activité en cherchant à réaliser des économies et en appliquant de nouvelles technologies et des systèmes et processus novateurs.

Par conséquent, il faut que les gouvernements prennent des mesures de toute urgence, y compris les suivants, afin de régler les problèmes liés à la compétitivité :

- autoriser la déductibilité immédiate des dépenses en immobilisations à des fins fiscales, qui serait appliquée de manière générale dans l'ensemble de l'économie et qui correspondrait aux réformes fiscales semblables aux États-Unis;
- accroître le niveau de protection jusqu'à la couverture d'environ 80 % des coûts d'observation globaux pour les industries les plus consommatrices d'énergie et les plus exposées en matière de commerce, dans l'ensemble de l'industrie de l'énergie, notamment le secteur des SPG;
- donner suite à l'engagement d'examiner le programme de RS&DE, en incluant les paramètres de qualifications pour les technologies de réduction des émissions et les autres formes d'innovation sur le terrain;
- jouer le rôle d'un chef de file en obtenant la reconnaissance internationale des progrès réalisés par le Canada dans la réduction des émissions mondiales de GES grâce à ses exportations de gaz naturel et chercher à obtenir des crédits internationaux en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris;
- chercher à obtenir une exemption permanente des tarifs actuellement imposés par les États-Unis sur les exportations d'acier et de pétrole;
- accorder un allègement aux entreprises qui risquent de subir l'incidence des mesures de protection de l'acier et de l'aluminium instaurées par le gouvernement du Canada en fonction des volumes qui provenaient auparavant des États-Unis et qui doivent maintenant provenir des marchés internationaux en raison du manque de disponibilité ou de disponibilité en temps opportun au Canada.

En résumé, nous sommes d'avis que l'industrie pétrolière et gazière du Canada – tout spécialement le gaz naturel riche en liquides (GNRL) et le pétrole léger de réservoirs étanches (PLRT) – présente une occasion exceptionnelle de croissance inclusive qui offre des avantages considérables aux Canadiens et qui correspond aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux du Canada. Les mesures recommandées permettraient de garantir que le Canada demeure concurrentiel à l'échelle internationale et, à leur tour, elles rétabliraient la confiance des investisseurs, attireraient des investissements et serviraient de plateforme pour un consensus plus large sur l'avenir de l'industrie pétrolière et gazière du Canada, qui sont autant de facteurs propices à une croissance importante du secteur, en protégeant des emplois et des travailleurs canadiens, en offrant des possibilités aux Canadiens autochtones et en contribuant à la prospérité économique nécessaire pour appuyer notre niveau de vie et notre qualité de vie et pour permettre la transition vers un système et une économie à plus faibles émissions de carbone.